

## Santé: 145 millions de moins, mais les services sont maintenus

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Les réductions budgétaires de l'ordre de 145 millions dans le réseau de la santé et des services sociaux, en incluant les 96,1 millions de moins à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), les services aux usagers ne devraient pas diminuer.

«Il est clair pour nous qu'il ne saurait être question de réduire les services à ce moment-ci. Nous faisons en sorte de maintenir le niveau des services à la population et il n'est pas question de fermetures de lits pour atteindre des objectifs financiers», a assuré le ministre de la Santé et des Services sociaux, en commentant l'effort que le Conseil du Trésor lui impose.

Les salaires représentant 70 p. cent des coûts des services de santé au Québec, il est clair, selon les spécialistes du Conseil du Trésor, que la politique salariale qu'applique désormais le gouvernement

(le gel) permet d'absorber la majeure partie de la réduction globale.

Ainsi, compte tenu des modifications apportées à la structure budgétaire du ministère, pour qu'ils tiennent compte des besoins de sa réforme, les crédits pour 1993-1994 s'élèvent à 9,97 milliards, ce qui représente une diminution de 49,3 millions comparativement à l'exercice précédent.

Voici comment on y arrive:

- les crédits alloués aux régimes de retraite des employés du réseau de la santé diminuent de 158 millions en raison d'une réévaluation actuarielle;

- les dépenses sont réduites de 140,7 millions selon la répartition suivante: 69,3 millions représentant une économie de 1 p. cent dans la rémunération globale découlant de gains de productivité, 25,9 millions provenant de mesures dites diverses, 23,6 millions venant d'une compression de 1 p. cent de la masse salariale des cadres et du retrait de leur boni au rendement, et 21,9 millions découlant de l'annualisation de mesures de réduction de dépenses annoncées en mai

92, dans le Discours sur le budget de 1992-93.

En contrepartie, on note qu'une indexation de la masse salariale de 99,5 millions est appliquée de même qu'une croissance des contributions de l'employeur de 24,2 millions; un ajout de 58,3 millions représentant 1 p. cent des crédits de base des centres hospitaliers de courte durée pour le financement des coûts additionnels générés par le vieillissement de la population, le développement de la technologie médicale et l'accroissement des clientèles; un ajustement à la hausse de 37,4 millions pour le service de la dette; des crédits additionnels de 19,9 millions pour le développement de nouvelles activités reliées à des projets d'immobilisation; et d'autres ajustements qui entraînent une hausse de crédits de 10,1 millions.

L'ensemble de ces réajustements se solde par une diminution de 49,3 millions.

**Difficile de demander davantage**

Le ministre Côté reconnaît que les em-

ployés du secteur de la santé et des services sociaux ont fait des efforts considérables pour contribuer à l'équilibre financier de l'État et qu'il sera difficile de leur demander davantage.

«Des choix, dit-il, que nous avons envisagés au niveau de la réforme sont maintenus. Le détail sera communiqué éventuellement.» Ce qui laisse croire que d'autres devront être abandonnés ou retardés, mais les régies régionales dont la création sera financée à partir des budgets de 1992-93 ne sont pas compromises, assure-t-il.

Par ailleurs, les crédits accordés pour la RAMQ, de l'ordre de 2,76 milliards, soit une baisse de 96,1 millions par rapport à l'année précédente, forceront le ministre Côté à réduire de 50 millions l'enveloppe globale qui ira aux médecins.

Comment cela sera-t-il possible? Le ministre explique que des négociations ont déjà cours avec le corps médical et qu'on étudie ce qu'il serait possible de réduire, par exemple les tests médicaux préliminaires.

«L'an passé, nous avons décidé de revoir le panier de services. Il y a des choses qu'on fait depuis vingt ans et qu'on n'a pas nécessairement besoin de faire», a dit Marc-Yvan Côté, donnant l'exemple de certaines catégories de services qui n'étaient pas à l'origine intégrées au système et dont on pourrait remettre en question le paiement par la société: les cliniques d'obésité, certaines chirurgies plastiques, etc.

Une baisse de crédits de 171,2 millions en raison des réductions de services médicaux, optométriques, dentaires et en médicaments aux personnes âgées (les deux dollars de base) annoncées en mai 1992, ont pour effet de réduire les dépenses de 86,6 millions en 1993-1994.

C'est de ce côté surtout qu'est absorbé le reste de l'impact, puisque les autres aménagements d'importance résident dans une augmentation de 81,8 millions pour l'indexation de la rémunération des professionnels de la santé et du coût des médicaments; des réductions de dépenses de 33,8 millions pour l'ensemble de la Régie et divers ajustement entraînant une hausse de 27,1 millions.

## «Les crédits d'un gouvernement vaincu»

Jacques Léonard

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement impose à ses fonctionnaires et à leur pouvoir d'achat les seules véritables compressions de dépenses estime la critique péquiste en matière de finances publiques, M. Jacques Léonard.

«Ce sont les crédits d'un gouvernement vaincu», de lancer M. Léonard, lors d'une conférence de presse suivant de peu celle du président du Conseil du trésor, Daniel Johnson. «Le gouvernement n'a rien fait d'autre que de geler pour deux ans le salaire de ses fonctionnaires», de lancer M. Léonard, commentant les prévisions de dépenses du gouvernement pour 1993-1994, déposées hier à l'Assemblée nationale.

Au lieu de faire des choix difficiles, Québec a opté pour cette compression parapluie qui atteint tous les employés, «les productifs comme les non productifs», déplore la critique péquiste.

Pour M. Léonard, le ministre Johnson a fabriqué de toute pièces l'objectif de 1,6 milliard de compressions qu'il se targue d'avoir pratiquement atteint. Cette augmentation présumée des dépenses que le gouvernement se fait fort d'endiguer s'appuie sur une croissance des dépenses de 3 p. cent au-dessus de l'inflation. Or cette tendance n'existait que depuis trois ans, tout au long des années 1980, tant avant qu'après la prise du pouvoir par le PLQ, la croissance des dépenses n'avait été que de 1 p. cent au-dessus de l'indice des prix, de relever M. Léonard.

Pour 1993-1994, la croissance des dépenses sera de 0,9 p. cent, en deça des 2,6 p. cent d'inflation prévus. Mais, encore la soutient M. Léonard, ce résultat n'est atteint que grâce à des artifices comptables, des calendriers de dépenses différents pour le secteur de l'éducation et une revue à la baisse du coût à long terme des régimes de pension des 350 000 salariés de l'État.

Pour M. Léonard, la seule véritable coupure pratiquée par Québec touche les salaires de ses employés syndiqués et cadres. Québec pompera 541 millions des goussets de ses employés: 344 millions en n'indexant pas les salaires en 1993, 171 millions en présumant d'une économie de 1 p. cent d'un gain de productivité des employés et, finalement, 26 millions en coupant tous les bonis aux 25 000 cadres des secteurs public et parapublic.

Pour M. Léonard, les crédits d'hier ne sont pas la revue générale des activités du gouvernement que promet Québec depuis le début de la récession. Pas un seul programme ne disparaît, on évoque la fusion d'organismes et de ministères comme un objectif sans préciser d'échéancier, d'insister M. Léonard.

Ce dernier évite toutefois de préciser où s'abattrait le couperet si son parti arrivait au pouvoir.

### Crédits par grands domaines de dépenses

	1993-1994	1992-1993 <sup>(1)</sup>	Écart	Variation	Part des crédits <sup>(2)</sup>
	M\$	M\$	M\$	%	%
<b>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b>					
● Réseau de la santé et des services sociaux <sup>(3)</sup>	9 694,4	9 733,9	(59,5)	(0,6)	23,4
● Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 761,0	2 857,1	(96,1)	(3,4)	6,6
● Autres programmes	284,0	273,8	10,2	3,7	0,7
	<b>12 739,4</b>	<b>12 884,8</b>	<b>(145,4)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>30,7</b>
<b>ÉDUCATION</b>					
● Réseau de l'éducation primaire et secondaire <sup>(4)</sup>	5 708,5	5 808,4	(99,9)	(1,7)	13,8
● Réseau de l'enseignement supérieur <sup>(5)</sup>	3 401,8	3 440,9	(39,1)	(1,1)	8,2
● Autres programmes	1 163,9	1 113,9	50,0	4,5	2,8
	<b>10 274,2</b>	<b>10 363,2</b>	<b>(89,0)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>24,8</b>
<b>DETTE DU GOUVERNEMENT</b>					
	5 130,9	4 918,0	212,9	4,3	12,4
<b>SÉCURITÉ DU REVENU</b>					
	4 189,7	3 973,8	215,9	5,4	10,1
<b>AUTRES DOMAINES</b>					
	9 116,7	9 677,1	(560,4)	(5,8)	22,0
<b>CRÉDITS TOTAUX</b>					
	<b>41 450,9</b>	<b>41 816,9</b>	<b>(366,0)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>100,0</b>
Prêts, placements, avances et autres crédits périmés	(116,8)	(71,7)	(45,1)		
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(250,0)	(1 045,6)	795,6		
	2,9	3,4	(0,5)		
<b>DÉPENSES TOTALES</b>					
	<b>41 087,0</b>	<b>40 703,0</b>	<b>384,0</b>		

(1) Crédits modifiés apparaissant au Livre des crédits.

(2) Crédits 1993-1994 en pourcentage des crédits totaux.

(3) Comprend les programmes 1 à 6 du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les éléments 5, 6 et 7 du programme 8.

(4) Comprend les programmes 3 et 4 du ministère de l'Éducation.

(5) Comprend les programmes 3, 5 et 6 du ministère de l'Enseignement supérieur et Science.

## Des mesures équitables pour tous

— Daniel Johnson

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Privatisations, fusions d'organismes et disparitions de ministères: le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a brandi de nouveau la série de mesures draconiennes évoquées par Québec pour endiguer la croissance des dépenses publiques.

Mais, encore cette fois, il s'est bien gardé de préciser des échéanciers.

Pour l'heure, l'exercice des prévisions de dépenses rendu public hier veut «mettre à contribution toutes les clientèles et tous les ministères à des niveaux supportables», d'expliquer M. Johnson. Personne n'aura l'impression d'être le bouc émissaire des compressions de cette année mais, en revanche, tous les groupes auront eu à y aller d'une contribution souhaite le ministre Johnson.

Plus ambitieuse, la réforme administrative qui débouchera sur la disparition d'organismes est «un processus qui vient d'être enclenché», expliquera-t-il hier, en conférence de presse.

Tous les ministères se sont fait demander des scénarios sur les «possibilités de fusion, d'abolition et de décloisonnement» a dit M. Johnson. «Il n'est pas exclu» que certains «pans de murs» de l'activité gouvernementale à abattre puissent être identifiés

pour le prochain budget, mais la décision appartiendra au premier ministre Bourassa, de souligner M. Johnson.

### Série d'objectifs

Le livre des crédits déposé hier à l'Assemblée nationale définit une série d'objectifs du gouvernement, notamment un «réexamen de l'organisation gouvernementale en vue de réduire le nombre de ministères et d'organismes», la mise en place de «guichets uniques» pour offrir des services gouvernementaux, la privatisation de certaines activités ou d'organismes publics et la fusion ou l'abolition de certains organismes de conseil.

«Je n'ai pas à présumer des pans de mur qui tomberont. La première année de ce redressement graduel nous amène d'une part à établir équitables les différentes compressions», d'expliquer M. Johnson. Le «réalignement de l'administration publique» surviendra dans un second temps, a-t-il soutenu.

Par la suite, en anglais, M. Johnson parut encore plus évasif sur la réalisation des objectifs de rationalisation de l'activité gouvernementales. Des objectifs ont été formulés, et «le prochain président du Conseil du trésor devrait théoriquement pouvoir rapporter des progrès l'an prochain», a-t-il dit, soulevant des pointes d'ironie sur sa présomption d'occuper d'autres fonctions dans un an.

## Des compressions de 144 millions pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur

Rien sur l'entrée en vigueur de la réforme des collèges

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Lorsque survient une période de récession économique, la clientèle des cégeps et des universités augmente, selon les statistiques. Ainsi, en dépit d'une réduction des crédits de l'ordre de 144 millions pour l'éducation et l'enseignement supérieur, les prêts et bourses, en 1993-1994, sont en hausse de quelque huit millions.

Rien toutefois dans les crédits déposés hier ne laisse entrevoir quoi que ce soit quant à la réforme de l'enseignement collégial sur laquelle se penche toujours le ministre Lucienne Robillard.

Les crédits alloués au ministère de l'Éducation s'élèvent à 5,8 milliards, ce qui signifie une diminution de 103,6 millions par rapport à ceux de 1992-1993, tandis qu'au ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, on passera l'année avec une enveloppe de 3,5 milliards, soit 41 millions de moins.

Pour le ministère de l'Éducation, c'est au chapitre de l'enseignement primaire et secondaire public que l'on observe la baisse la plus importante de crédits, soit de l'ordre de 97,8 millions. Elle est principalement absorbée par un réajustement de la règle de partage des

subventions aux commissions scolaires, en fonction de l'augmentation de l'impôt foncier scolaire à compter de 1990-1991, par la réduction de la rémunération globale consentie à des gains de productivité de 1 p. cent et par la réévaluation actuarielle des régimes de retraite.

### Formation

Les effets des augmentations salariales le 1<sup>er</sup> avril et de l'augmentation de la clientèle en formation professionnelle se traduisent par ailleurs par un ajout de 103,5 millions découlant de l'annualisation des ajouts apportés aux subventions de l'année scolaire 1992-1993.

Les crédits de 1993-94 ne comportant aucune provision pour l'indexation des salaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1993, il en découle une économie de 85,7 millions pour le réseau de l'Éducation.

À l'Enseignement supérieur et à la Science, la réduction de 41 millions s'explique selon les aménagements suivants:

- une diminution de 105,7 millions qui résulte de la modification de la règle de répartition des subventions au réseau universitaire entre les exercices financiers pour tenir compte de l'augmentation de la part des revenus autonomes perçus en début d'année;

- une augmentation de 91,8 millions pour tenir compte de la hausse des clientèles dans les réseaux collégial et universitaire et de la hausse des bénéficiaires du régime d'aide financière aux étudiants;

- une diminution des subventions aux institutions collégiales et universitaires de 89 millions conséquente aux mesures de réduction arrêtées pour l'année scolaire 1993-94;

- une augmentation de 41 millions pour prendre en considération les variations de certains paramètres de provision, particulièrement ceux touchant les services de la dette des réseaux;

- une augmentation de 29,2 millions des subventions aux réseaux et au programme d'aide financière à la suite de divers ajustements, dont l'indexation des traitements jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1993;

- une diminution des subventions aux institutions collégiales et universitaires de 4,7 millions, qui résulte de l'annualisation des mesures mises en application en 1992-93;

- une réduction des crédits de 3,6 millions touchant l'administration du ministère.

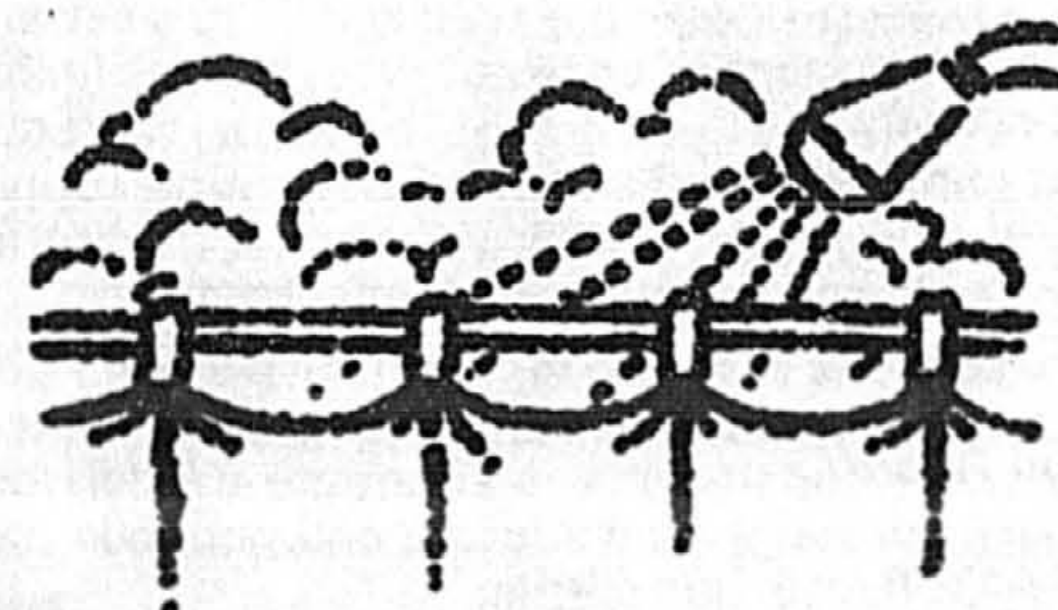
À cela, il faut ajouter une économie de 44,2 millions attribuables à l'absence de provisions pour l'indexation des salaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1993.

# Économisez jusqu'à 70\$ par année

Installez une pomme de douche à débit réduit.

ÉCOKILO

333-KILO



Q

## Il faut réduire la taille de la Fonction publique

Daniel Johnson a le mauvais rôle. Candidat présumé à la direction du Parti libéral du Québec le jour où Robert Bourassa rendra les armes, c'est le ministre qui a la tâche la plus ingrate: couper, réduire, dire NON.



Le président du Conseil du Trésor est le Ross Perot du gouvernement mais il lui manque son sourire et sa finesse. Daniel Johnson est sec, sévère, brutal même dans son approche auprès des «victimes» de ses restrictions budgétaires. Ce n'est pas tout d'avoir raison. Il faut savoir faire partager ses préoccupations, sa logique, son raisonnement à celles et à ceux qui paient la note des mesures gouvernementales.

Avec toute la meilleure volonté du monde pour réduire le déficit gouvernemental, ce que souhaitent d'emblée les contribuables québécois surtout en cette période des rapports d'impôt, Daniel Johnson a malgré tout toutes les allures d'un mauvais «boss». Il prend de front les employés de l'État, les traite comme de vulgaires salariés sans importance, semble vouloir casser à tout jamais le système de négociation en vigueur dans la fonction publique québécoise.

Oui, il faut rationaliser; oui, il faut réduire sensiblement la taille de la fonction publique et parapublique; oui, il faut abolir

les programmes et les organismes gouvernementaux ou parapublics qui n'ont plus leur raison d'être; oui, il faut mettre fin aux abus de cadres ou de syndiqués qui sont payés à rester chez eux; oui, il faut qu'un grand nombre de fonctionnaires et d'employés de l'État soient plus productifs, plus «performants».

Du même coup, il faut éviter de tout jeter par terre. Le Québec possède une fonction publique respectable. Il faut toucher du doigt le dévouement inlassable d'infirmières et d'employés de soutien dans les hôpitaux et les centres d'accueil et le travail accaparant, délicat, de plus en plus difficile et complexe d'enseignants dans les écoles élémentaires et secondaires, pour bien apprécier ce que font les employés de l'État. Comme dans tout métier, dans toute profession, il y a des paresseux, des ratés, des individus qui cherchent par tous les moyens à travailler le moins possible. Mais c'est le petit nombre.

Faut-il geler à nouveau les salaires des employés de l'État? Compte tenu que le Québec, comme Ottawa et les autres provinces, vit actuellement une période économique et financière qui le situe au bord de la faillite, l'État-Employeur doit utiliser les grands moyens pour s'en sortir, y compris un nouveau gel temporaire des salaires et des avantages sociaux de son personnel.

Les employés de l'État doivent faire leur part. Ils la font d'ail-

leurs depuis déjà quelques années: gel ou mince hausse salariale, réduction sensible des effectifs, modifications à la baisse des conditions normatives de travail, etc... Mais ils sont riches de leur sécurité d'emploi, de leur fonds de pension assuré, des autres avantages dont jouit le service public par rapport aux exigences de vie ou de mort de l'entreprise privée.

Si le ministre Johnson est intransigent dans ses propositions, les dirigeants des centrales syndicales sont traditionnalistes et réactionnaires dans leurs propos. Ils montent aux barricades verbales et jettent leur venin sur le ministre avant même de réfléchir et d'étudier ses propositions. Enfermés dans leur tour d'ivoire de centrales «affairistes», les leaders syndicaux crient au loup pour alerter leurs troupes, pour protéger avant tout leur membership. Ils sont plus politiciens que les politiciens eux-mêmes.

L'État dépense 20 \$ milliards par année pour payer ses employés qui sont plus de 300 000 dans les services publics et parapublics. Il sera difficile d'abaisser la facture. Cette enveloppe de 20 \$ milliards doit constituer un maximum, pour les trois ou les cinq prochaines années. C'est en réduisant sensiblement la taille de l'État, de un p. cent par année au moins, que le gouvernement pourra arriver à ses fins tout en accordant à son personnel, à même cette généreuse enveloppe milliardaire, des conditions salariales raisonnables.

Claude MASSON

## Elijah Wells ou Clyde Harper?

C'est Lucien Bouchard et, probablement, Kim Campbell qui vont être contents. En échange du Manitoba, Jean Chrétien a décidé de leur laisser le champ libre au Québec. C'est, en tout cas, le message qui ressort de son acceptation d'Elijah Harper comme candidat libéral.



Il s'agit d'une démarche fort logique. D'abord sur le plan de la continuité. Après l'accolade publique à Clyde Wells au lendemain de l'échec de Meech, c'est bien la moindre des choses qu'il accueille à bras ouverts l'autre grand héros de sa campagne contre l'accord auquel avait souscrit le Québec. Son lapsus l'amenant à confondre l'un et l'autre montre bien que, dans son esprit, les deux hommes sont associés au même grand fait

d'armes.

Logique également en termes de stratégie. La nouvelle recrue libérale est une valeur sûre auprès de ses compatriotes. Sa rentabilité électorale pourrait même déborder les limites de son comté de Churchill. Dans certaines régions où la lutte risque d'être serrée, c'est un atout à ne pas négliger.

Quant aux effets de cette candidature au Québec, c'est un faux problème. Au mieux, l'indignation qu'elle menace d'y susciter ne sera «qu'un feu de paille», estime l'entourage du chef. Au pire, peut-on ajouter, ça ne changera rien à une situation désespérée. Déjà menacé par une «campbellmanie» appréhendée et incapable de lever dans les sondages, le Parti libéral s'y comporte comme s'il avait perdu ses illusions. Au risque d'y démobiliser ses troupes. Comme à Westmount et à Ahuntsic, avec l'affaire Johnston-Burger et le choix imposé de Céline Hervieux-Payette.

Au moins les choses sont claires. Les Québécois savent à quoi s'en tenir. Et le soir du vote, flanqué de Camil Samson et de Elijah Harper, Jean Chrétien n'aura même pas besoin de faire semblant d'être déçu de ses piètres résultats chez lui.

Pierre GRAVEL

## Marc-Yvan rides again

Parallèlement à la bataille inachevée de l'Hôtel-Dieu, le milieu hospitalier montréalais se prépare pour une autre épreuve de force avec le ministre Marc-Yvan Côté. Celui-ci doit annoncer d'ici peu lesquels, parmi les cinq hôpitaux pour adultes actuellement affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, pourront conserver leur statut universitaire.



Le ministre a déjà fait connaître son intention de concentrer la formation universitaire dans trois hôpitaux. A la Faculté de médecine, on n'a rien contre le principe de cette réorganisation. Mais on craint qu'elle n'intervienne trop vite, sans planification adéquate, avec le risque d'affecter à la fois la qualité de l'enseignement et celle des soins.

Un comité formé de représentants des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé et du milieu universitaire a déjà convenu, en janvier, de recommander le maintien temporaire du réseau actuel en attendant de planifier la restructuration. Mais il semble que le ministre n'en ait pas tenu compte, et soit décidé à procéder dès le début avril.

Un peu partout dans le monde industrialisé, les services hospitaliers font l'objet d'une rationalisation. La médecine est de plus en plus high-tech, donc de plus en plus coûteuse. Les ressources se font rares. Des hôpitaux ferment, fusionnent, se regroupent, revoient leurs affiliations tant à Vancouver qu'à Boston ou Londres. Il n'est donc pas surprenant qu'au Québec aussi, les programmes d'enseignement clinique soient revus et corrigés. Reste la manière...

Actuellement, les jours de grande affluence, les cinq hôpitaux affiliés à l'UdM reçoivent 85 étudiants chacun. La Faculté de médecine estime qu'en amputant le réseau de deux établissements, les trois hôpitaux restants devront accommoder chacun 142 étudiants. Auront-ils les ressources qu'il faut? Ne risque-t-il pas d'y avoir pénurie de places pour les stagiaires dans des spécialités moins courantes? Ces questions bien concrètes sont cruciales pour le maintien de la qualité de la formation, et méritent qu'on s'y arrête avant de tout chambarder.

Les liens entre les hôpitaux et les universités sont complexes et délicats. Ils exigent une approche concertée et cohérente. Hélas!, le ministre Côté, qui avec la loi 120 s'est arrogé le droit de décréter les statuts universitaires, n'a pas l'habitude de faire dans la dentelle. Récemment, il a réussi à braquer l'université Laval qui a refusé de reconnaître comme «universitaire» un hôpital de la capitale. L'affaire a rebondi devant les tribunaux, avec, un jugement en faveur de l'université.

A moins que le ministre ne reconnaisse que l'UdM et ses hôpitaux affiliés ont des raisons de s'inquiéter, et qu'il n'accepte d'abandonner son habituelle stratégie de l'affrontement, les Montréalais peuvent s'attendre à une nouvelle partie de bras-de-fer, aussi inutile que stérile.

Agnès CRUDA



GEL DES SALAIRES  
PRIMES AU RENDEMENT

MAIS... NE LISAIT-ON PAS, AVANT-HIER, QUE DANIEL JOHNSON SE PORTERAIT CANDIDAT POUR SUCCEDER A BOURASSA?... J'AI PEUT-ÊTRE MAL LU.



DROITS RESERVES

## Réglementer la diffusion des sondages et ouvrir la porte à d'autres censures

MARCEL ADAM

Après avoir tant dénoncé l'abus des sondages par les organes de presse et analysé l'influence perverse de ce travers sur le processus politique, voici que je me retrouve, curieusement, du côté de ceux qui dénoncent la disposition du projet de loi fédéral C-114 visant à réglementer leur diffusion à la veille d'un scrutin.



Ce n'est pas contradictoire.

Je déplore l'influence pernicieuse des sondages sur la chose publique, mais je redoute davantage les conséquences d'une réglementation de la liberté de presse par l'État ou quelque autre organisme disciplinaire. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Revenons sur les implications de cet article litigieux qui veut interdire «de publier ou de diffuser les résultats d'un sondage sur les intentions de vote des électeurs ou sur une question électorale qui permettrait d'identifier un parti politique ou un candidat entre minuit le vendredi qui précède le jour du scrutin et la fermeture de tous les bureaux de scrutin».

Remarquons que cet article

ne prohibe pas la réalisation de sondages. Aussi les partis politiques continueraient-ils de faire enquête auprès des électeurs pour ajuster leur stratégie à l'évolution de leurs sentiments. Les entreprises de presse pourraient elles aussi en faire autant pour mieux comprendre et interpréter ce qui se passe dans l'électorat mais ils ne pourraient le publier. D'autres organismes ou individus qui en ont les moyens pourraient en faire autant.

Les sondages deviendraient le privilège exclusif des puissants, «le bon peuple étant maintenu dans une saine ignorance», pour reprendre l'expression du collaborateur du *Monde diplomatique* auquel je faisais écho mardi.

Nous assisterions à cette situation incongrue: la classe politique et certains autres privilégiés auraient le droit d'ausculter les citoyens mais ceux-ci n'auraient pas droit d'accès au résultat. De crainte qu'ils soient indûment influencés par une image plus ou moins déformée de ce qu'ils pensent collectivement.

On peut faire l'hypothèse suivante: dans les dernières heures d'une campagne un parti répand les détails d'un sondage auprès de ses militants pour les inciter à maintenir ou accroître leur zèle et un journaliste en prend connaissance.

Celui-ci peut-il faire état de cette tactique sans mentionner les données du sondage qui l'ont

justifiée? J'en doute puisqu'il ferait indirectement ce que la loi interdit de faire directement. Si je me trompe et que la loi le permet dans cette éventualité, nous nous retrouvons dans une situation pire que la première puisque le journaliste ne diffuserait que les données partielles obtenues à la faveur d'une fuite.

Autre possibilité. Ce parti se serait-il servi d'un sondage bidon pour fouetter ses troupes ou chercher à influencer insidieusement, par le bouche à oreille, certains groupes d'électeurs, le reporter ne pourrait le dénoncer sans dévoiler du même coup le résultat de cette consultation. Et, de la sorte, ou bien contrevenir à la loi ou bien risquer de très mal refléter l'état réel de l'opinion.

On pourrait multiplier les exemples démontrant qu'une telle interdiction imposerait aux médias, dans la couverture des campagnes électorales, des contraintes qui desserviraient bien plus l'intérêt public que le statu quo.

Dans une étude faite pour la commission Lortie (1), un spécialiste en la matière, Guy Lachapelle, professeur à l'Université Concordia, explique que «parce que l'information joue un rôle capital dans une campagne électorale, il est donc essentiel qu'elle soit de qualité afin de permettre aux citoyens de prendre des décisions éclairées tout en favorisant la discussion publique».

Aussi, pour lui, «le droit du public à une information juste, principe fondamental dans les démocraties pluralistes, demeure la pierre d'assise de toute démonstration visant à bien juger à la fois de la validité des sondages et de leur valeur scientifique».

C'est pourquoi il est favorable au bill C-114.

Si l'exigence d'une information juste justifie de réglementer la publication des sondages, on peut craindre une extension de la censure de l'information en vertu du même principe.

Pourquoi ne pas interdire la diffusion d'une allégation très grave contre un candidat ou un parti, dans les dernières heures d'une campagne, donc trop tard pour être vérifiée et démentie le cas échéant?

En vertu du même principe, pourquoi ne pas interdire même les campagnes électorales où, comme à la guerre, la vérité est la première victime? Le but réel de cette entreprise étant en effet de défaire en quelques semaines l'opinion que les citoyens se sont faite normalement au cours des ans sur la valeur respective des hommes et des partis en lice. Et cela à la faveur d'un matraque propagandiste davantage destiné à intoxiquer les électeurs qu'à les informer vraiment sur les grands enjeux de l'élection.

(1) Les sondages et les médias lors des élections au Canada - Le pouls de l'opinion, 211 pages, Dundurn Press, Wilson & Lafleur.

Opinions

# Verrons-nous d'ici quelques années des personnes battues parce qu'elles fument?

AMNON JACOB SUISSA

L'auteur est responsable de programme au Certificat en santé mentale de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

La dernière commission parlementaire sur la fiscalité au Québec a laissé voir des chiffres alarmants quant au phénomène du tabac dans la province. Ainsi, le ministre des Finances, Monsieur Gérard-D. Levesque a mis en relief un manque à gagner de 325 millions de dollars, dont 150 millions refléteraient uniquement l'augmentation de la contrebande.

Depuis dix ans, les taxes sur le tabac ont augmenté de 778%. Aujourd'hui, une cartouche de cigarettes est vendue 43,67 \$ chez le détaillant alors qu'elle coûte 8,15 \$ à un contrebandier.

Dans ce contexte, plusieurs groupes d'intérêt tentent de défendre farouchement leurs positions. Parmi celles-ci, nous avons celle des grossistes, fabricants et détaillants qui estiment que les deux gouvernements pourraient baisser le prix d'un paquet de cigarettes d'au moins deux dollars, ce qui aurait comme impact direct une réduction des activités de contrebande et une augmentation des revenus des gouvernements via la taxation.

Ces groupes perçoivent la situation actuelle comme injuste pour les consommateurs qui sont vus comme des êtres responsables face à la substance tabac qui est un produit légal. Enfin, la situation qui prévaut aujourd'hui favorise selon eux un certain «illégalisme» qui en fait diminue la capacité de contrôle de la part du gouvernement, ce qui permet un plus grand accès à la marchandise pour les plus vulnérables, dont les mineurs.

À l'opposé, il y a l'Association québécoise des non-fumeurs qui voit avant tout le problème comme étant le produit d'une disparité de taxes avec nos voisins du Sud. Donc une diminution du prix du paquet de cigarettes serait en fait un recul inacceptable autant sur le plan politique que sur celui de la santé. La santé devient alors la pierre de lance de leur discours et même si celui-ci s'avère louable il n'en demeure pas moins à la limite de l'extrémisme et de l'intolérance.

À titre d'illustration, Madame Janine Larose, présidente de cette association écrivait récemment que la cigarette était une excellente porte d'entrée vers les autres drogues, l'alcoolisme et la délinquance, et que le tabac tuait davantage de personnes que le sida, les accidents de la route, les suicides, les meurtres et l'abus des autres drogues. Elle prônait également des interventions policières plus musclées et combinées à une volonté politique pour obtenir ce qu'elle nomme de bons résultats.

Quand on observe ces deux positions on remarque que le premier groupe parle surtout au nom des consommateurs qui seraient lésés dans leur droit d'accès à une substance légale alors que le deuxième groupe parle au nom de la santé de ces mêmes consommateurs.



On a l'impression que le tabac serait un énorme monstre muni de tentacules qui contrôlerait les actes des personnes qui ne seraient rien d'autre que des victimes.

Entre les deux, y a-t-il place à un compromis? Est-ce toujours le rôle de l'État de légiférer sur ces types de questions? Est-ce un problème légal, criminel, de santé, etc.? Face à ces questions, on peut sans aucun doute souligner que les discours des extrêmes ne risquent pas de faire l'objet d'un consensus.

Ainsi, si nous prenons l'exemple de l'Association québécoise des non-fumeurs, il semble y avoir un alarmisme certain dans les propos soutenus. On affirme que la cigarette est une excellente porte d'entrée vers les autres drogues, l'alcoolisme et la délinquance. Cette affirmation n'est pas seulement non justifiée sur le plan scientifique; elle ne fait qu'attribuer une valeur de déviance multiple à la substance alors qu'il n'y a aucune preuve criminogène à accorder au tabac a priori. Cette vision qui suppose que, dès qu'on commence avec le tabac, on termine avec l'alcoolisme et la délinquance est la copie conforme du modèle adapté aux substances illicites où on soutient que quelqu'un qui commence à fumer du haschisch terminera avec l'héroïne.

À cette affirmation non fondée, on peut dire que des centaines de milliers de personnes boivent de l'alcool mais n'utilisent pas de tabac. Et qu'il y a au Canada près de 4 500 000 personnes qui ont fumé du cannabis qui ne sont ni ne seront alcooliques ou délinquants, alors que des milliers de jeunes utilisent le tabac durant l'adolescence pour des raisons autres que celles qui sont mentionnées.

À accepter ces motifs, on a l'impression que le tabac serait un énorme monstre muni de tentacules qui contrôlerait les actes des personnes qui ne seraient rien d'autre que des victimes. Cette perspective minimise fortement la force du bon sens en ce sens que ni les lois ni les taxes ne pourront prétendre à responsabiliser le comportement personnel des individus. Ceux-ci agissent et réagissent généralement en fonction d'un processus d'intériorisation fondamentalement inscrit dans un contexte de choix et de responsabilité.

Or, ce qui est véhiculé ici ne semble pas promouvoir la responsabilité individuelle et sociale mais plutôt un renforcement des

agences de contrôle social; plus d'interventions policières et de punitions au nom de la santé.

Ce scénario constitue un paradoxe de taille car l'augmentation des services de répression ne semble pas avoir de succès. Cela, non seulement pour le tabac, mais aussi depuis plus d'un siècle pour les substances illicites. Autrement dit, plus on réprime, que ce soit au nom de la santé ou de toute autre raison valable, moins on a de résultats.

Il y a dans le discours de l'Association un certain cri de panique qui se rapproche plus du domaine de l'intolérance que d'une ouverture vers une prise de conscience. Verra-t-on dans dix ans des personnes battues parce qu'elles fument?

S'il est vrai que le tabac et l'alcool en tant que substances légales produisent des effets très néfastes dans la société, il faut se dire qu'il est temps d'agir mais avec raison. On peut s'inspirer du modèle de l'alcool où la réduction des dégâts globaux reliés à cette substance a été significative durant ces dernières années. On peut attribuer ce succès à une stratégie offensive mais graduelle des divers acteurs engagés dans la promotion de la santé au Québec.

Quant au groupe de producteurs, détaillants, fabricants, etc... ils défendent eux aussi leurs intérêts objectifs en prônant une réduction immédiate des taxes sur le tabac. Car, selon eux, ces taxes sont la source centrale de leurs problèmes de survie et également de l'augmentation de la contrebande.

Si la diversité des réalités est essentielle à la consolidation et au développement de la démocratie, il n'en demeure pas moins qu'il faut rester alerte et distinguer entre le discours de la panique et celui de la réalité vivante.

Ainsi compris, on peut dire qu'une loi aussi sage qu'elle puisse l'être, devrait être évaluée en termes pratiques, c'est-à-dire les coûts qu'elle impose à la société par rapport aux bénéfices que l'on peut en retirer.

Nous savons par exemple que si le gouvernement réduit le coût du paquet de cigarettes, c'est en quelque sorte un aveu d'échec. Si, de l'autre côté, il renforce encore plus les moyens de contrôle social (escouade anti-drogue, police, système pénal et correctionnel, etc.) il risque de s'enfoncer dans une «guerre» qui coûtera plus cher que le plan de l'investissement (matériel et ressources humaines) que sur le plan de la réduction des revenus des taxes.

Parallèlement à cela, on peut ajouter que (comme disait Stuart Mill) «le seul exercice légitime du pouvoir par une société civilisée à l'égard de l'un de ses membres doit être de l'empêcher de nuire à autrui». Devant ce qu'on nomme la double contrainte, il serait propre d'agir en reconnaissant de la part des gouvernements que des erreurs ont été commises et qu'il va falloir les corriger. En dernière instance, n'aurions-nous pas justement en tant que société civilisée le droit à l'erreur, cette règle s'appliquant également aux gouvernements?



Lysiane Gagnon

## Un Trudeau en jupon?

C'est aujourd'hui que prend fin un petit jeu qui commençait à devenir ridicule: Kim Campbell annoncera officiellement sa candidature... après sept mois de campagne officieuse. Encore la semaine dernière, elle continuait à dire, avec une coquetterie frolant le sarcasme, qu'elle n'était pas candidate au leadership du PC!

Jamais n'aura-t-on vu autant de personnalités rejoindre le camp d'un non-candidat. Cette opération, largement favorisée par des médias atteints de campbellmanie aigue, aura bien servi Mme Campbell: les dépenses effectuées durant cette pré-campagne n'entreront pas dans la colonne des dépenses admissibles en vertu des règlements du parti, et ce suspense aura accru sa visibilité, tout en lui permettant de rester le plus longtemps possible à l'abri des critiques et de prendre tout le temps voulu pour élaborer un programme politique.

\*\*\*

On se plaît souvent à comparer Kim Campbell à Pierre Trudeau: deux intellectuels ne corrompus par le modèle classique du politicien, propulsés au sommet après avoir fait leur marque au ministère de la Justice... On va jusqu'à inventer une carrière universitaire à Kim Campbell pour renforcer la comparaison.

En fait, l'analogie est fort boiteuse.

Tout ce que Mme Campbell et M. Trudeau ont en commun, à part leur rapide ascension politique due à l'image davantage qu'à leurs racines au sein de leurs partis respectifs, c'est d'avoir fréquenté pendant un moment le London School of Economics.

Bien avant d'entrer en politique, Pierre Trudeau était un juriste renommé et un professeur de carrière qui avait beaucoup écrit et publié, et dont les idées politiques étaient aussi claires que connues.

Mme Campbell, qui n'a pas complété sa thèse de doctorat, a été simple chargée de cours à l'Université de la Colombie-Britannique et enseignante dans un collège avant de bifurquer vers le Droit. On ne lui connaît aucune publication significative.

Elle a récemment accusé les universités d'être «le dernier grand bastion du sexisme» parce que le département de science politique de l'Université Simon Fraser avait préféré la candidature d'un homme à la sienne... Mais pourquoi cette indignation? Les universités qui se respectent n'embauchent, comme professeurs réguliers, que des gens qui ont leur doctorat.

Autre différence capitale d'avec Pierre Trudeau, on ne connaît rien de sa philosophie politique. On peut tout au plus déduire, à partir de sa trajectoire, qu'elle est une femme de droite, puisqu'elle vient du Crédit social de Colombie-Britannique, une formation à comparer à laquelle le Parti Conservateur a l'air d'un repaire de socialistes. (Il faut dire toutefois que la politique colombienne est extrêmement polarisée; dans les années 80, si l'on n'était pas né-démocrate, le Crédit social constituait le seul choix possible.)

Elle est cependant féministe, et semble assez progressiste sous l'angle social, si l'on en juge par son bilan au ministère de la Justice; mais cela tient peut-être en partie au fait qu'elle représente le comté de Vancouver-centre, véritable bouillon de culture de courants d'avant-garde, où loge la plus forte concentration de gais au Canada... Un comté qu'elle a tout intérêt à ménager car elle l'a remporté par seulement 269 voix.

M. Trudeau avait, durant sa jeunesse, parcouru le monde en bohème; c'était un homme de gauche qui n'avait milité que dans des organisations lointaines du pouvoir. Il fut le premier surpris quand des émissaires du premier ministre Pearson l'invitèrent à briguer les suffrages pour le Parti Libéral.

Mme Campbell a fait un seul voyage d'étude (trois mois en Union Soviétique) et elle avait de toute évidence planifié une carrière politique, commençant par le tremplin classique d'une commission scolaire, sautant de là au provincial, deux fois candidate pour le Crédit social et candidate au leadership du parti en 1986. Elle finit 12e sur douze avec... 14 votes sur 1 294, mais cela lui assura une renommée instantanée: dans ce parti farouchement réactionnaire et plutôt inculte, elle tranchait par son urbanité, son intelligence, ses propos acérés et sa position non-équivoque en faveur du droit à l'avortement.

\*\*\*

Mme Campbell et M. Trudeau auraient en commun, dit-on encore, une certaine arrogance; de la difficulté à entrer en rapport avec les gens «ordinaires». Mais il suffit d'avoir rencontré l'un et l'autre pour voir qu'ils n'ont pas été taillés dans le même tissu.

Mme Campbell a du caractère, c'est sûr, et ses penchants intellectuels et ses manières réservées peuvent l'avoir fait paraître «élitiste», surtout dans les provinces de l'Ouest où l'on aime les politiciens populistes. Mais elle est, en personne, plus simple et plus affable que ne le laissent croire ses réparties publiques, qui prennent souvent la forme de *one-liners*, ces courtes remarques imprégnées d'un humour acide et percutant qui sont si difficiles à traduire. (Woody Allen est le maître des *one-liners*; au Canada, ce style a été la marque de commerce des journalistes Marjorie Nichols et Allan Fotheringham — qui ont tous deux, comme par hasard, longtemps vécu à Vancouver.)

Contrairement à Pierre Trudeau, qui est arrivé en politique avec en tête un programme précis et a tout de suite mis en marche une législation controversée (le fameux Bill omnibus qui décriminalisait l'homosexualité), Mme Campbell s'est plutôt contentée, comme ministre de la Justice, de réagir aux événements, de satisfaire des groupes de pression ou de se conformer à des décisions de la Cour suprême, qu'il s'agisse du contrôle des armes, de l'avortement, des agressions sexuelles, des droits des gais ou du dossier Milgaard.

Chaque fois cependant — et encore là, contrairement à M. Trudeau — elle s'est montrée flexible et conciliante, hyper-sensible aux objections de la droite du parti. Était-ce par conviction, par simple nécessité politique, ou pour ménager ses arrières en vue d'une course au leadership? On ne sait pas.

Chose certaine, sa pièce-maitresse, la loi sur le contrôle des armes, sent à plein nez l'influence du lobby des armes à feu. Sous cette loi qui fait passer les «droits» des collectionneurs et des chasseurs ruraux avant la sécurité des citadins, Marc Lépine se procurerait son arme meurtrière avec la même facilité qu'hier.

# L'activité physique renforce l'autonomie de l'être et favorise l'évaluation de ses possibilités

WALTER SIEBER

L'auteur est vice-président de l'Association olympique canadienne et directeur du Centre sportif du Collège Edouard-Montpetit

Des rumeurs persistantes veulent que l'éducation physique au collégial soit coupée d'une façon draconienne: de 120 heures de pratique, on se retrouvera éventuellement à 15 heures de pratique et 15 heures de théorie. Une mesure qui, si elle est implantée, risquera d'envoyer un message qui est tout à fait contraire à ce qui est véhiculé actuellement.

Nous vivons encore une fois une période propice aux interrogations politiques et, comme c'est souvent le cas en pareille circonstance, c'est la pédagogie qui est remise en question. L'éducation en général domine souvent une grande partie des problèmes humains. J'ai vraiment cru que l'éducation physique, qui a dû se battre souvent dans le passé pour être reconnue comme faisant partie intégrante d'une éducation globale, avait finalement trouvé sa place dans notre système d'éducation collégiale.

J'ai cru qu'elle était devenue au fil des ans une composante essentielle dans notre système socio-politique. Le droit à l'éducation physique au niveau collégial me semblait par conséquent acquis.

Toutes les études et statistiques qui sont à notre disposition nous indiquent que l'activité sportive est un élément indispensable pour le bien-être de toute personne. Dans une société où les heures de loisir ont tendance à augmenter, l'équilibre tant recherché du corps et de l'esprit a une importance toute particulière. C'est au collége que les élèves ont la capacité de commencer à faire des choix pour leur vie. C'est au collége que l'éducation physique prend toute sa valeur car c'est durant ces années-là que les élèves peuvent vraiment comprendre le bienfait de l'activité physique.

Actuellement les étudiants peuvent s'inscrire dans la plupart des collèges à trois volets bien distincts:

a) Les cours de conditionnement physique;

Les cours de conditionnement physique au collége poursuivent plusieurs objectifs:

1) Une acquisition de connaissances théoriques qui permettent à l'élève d'acquiescer une certaine autonomie dans le maintien et/ou la poursuite d'activités de conditionnement physique à n'importe quel moment de leur vie d'adulte.

2) Un contenu pratique visant en premier lieu l'amélioration de la condition physique et dans un deuxième temps la prise de conscience par l'élève de l'importance des effets positifs d'une bonne

condition physique pour une vie active.

b) Les cours axés vers la détente;

Beaucoup d'élèves recherchent des moyens leur permettant de mieux vivre avec le stress. À travers un éventail de cours variés et ajustés aux différents besoins, la connaissance de soi, la visualisation et la relaxation leur sont présentées comme des outils privilégiés.

c) Le plein air;

C'est par des activités de plein air que l'on éduque les élèves aux valeurs de l'activité physique pour leur réalisation personnelle et collective. Par le biais des cours de plein air, l'élève est amené à développer des capacités d'analyse et de synthèse, de leadership et d'esprit de coopération pour le maintien de son intégrité physique dans des conditions géographiques, climatiques et parfois d'isolement souvent inhabituelles.

Cette approche de l'éducation physique qui est particulière au niveau collégial est absente au niveau secondaire. De toute façon les élèves qui fréquentent les établissements secondaires ne sont pas encore prêts pour pouvoir faire un choix éclairé à la suite des cours d'éducation physique qu'ils reçoivent à cette époque de leur vie.

Nous devons reconnaître que si la Ministre veut couper d'une façon aussi draconienne dans l'éducation physique au collégial, c'est

qu'il doit y avoir un malaise quel que part. Il y a certainement eu un laisser-aller alors même que les départements d'éducation physique qui étaient prêts à faire les changements pour promouvoir les côtés positifs de l'activité physique n'ont été qu'une minorité!

Des aspects positifs il y en a une grande quantité. Parmi les disciplines pédagogiques, le sport et l'éducation physique sont les seuls à enseigner des qualités contraires: audace et prudence, élan et calcul, confiance et méfiance, frustration et libération, passion et raison; on y trouve donc l'équilibre de la vie.

L'activité physique appelle à l'autonomie de l'être, à l'évaluation quotidienne de ses possibilités. C'est un moyen d'éducation tout à fait fondamental pour la formation intellectuelle, morale et sociale du citoyen.

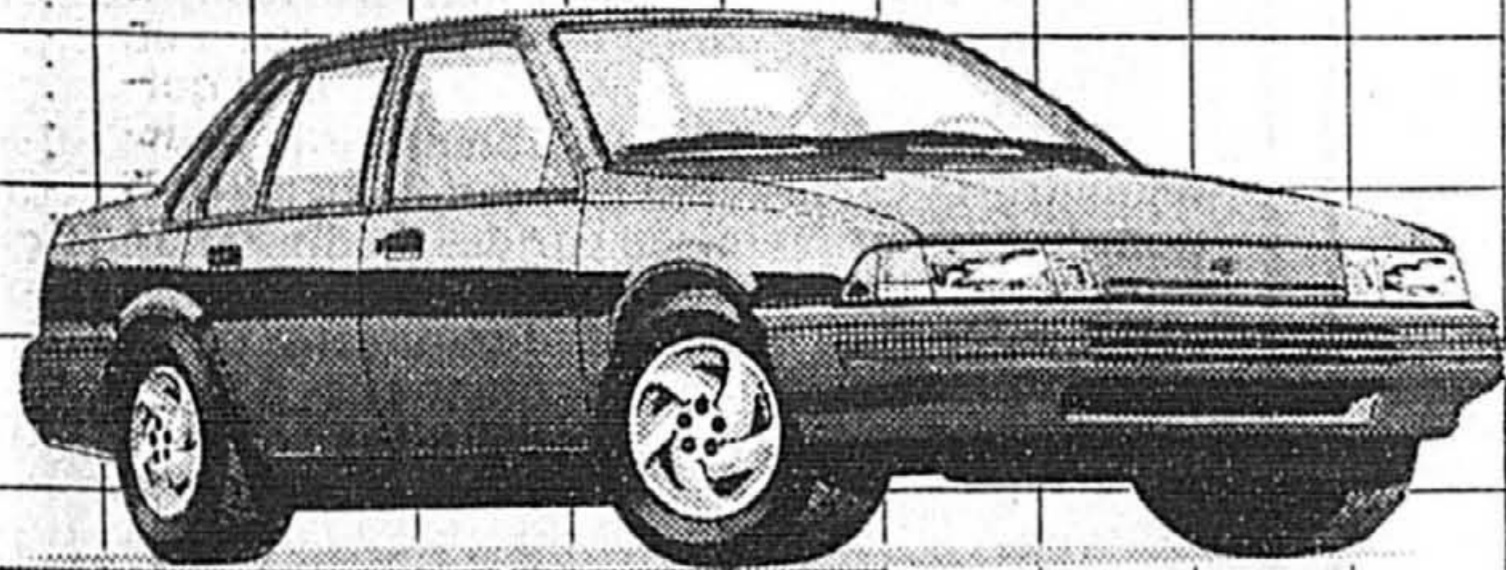
L'activité sportive peut faire ressortir des qualités telles que l'espoir, l'optimisme et l'attitude positive.

En conclusion il me semble qu'il serait beaucoup plus logique et avantageux de garder l'éducation physique à l'intérieur du bloc de base crédité et qu'on entame tout de suite des réformes qui s'imposent pour s'assurer que toutes les valeurs de l'éducation physique seront bien mises en application. Nous voulons une jeunesse instruite, réservons-lui une éducation qui s'adresse aussi bien à l'esprit qu'au corps.

# OPLAZA

Chez le GÉANT, on pense *Cavalier*

**PENSEZ-Y...  
une superbe Cavalier VL**



Ici, on pense *Economie!*

pour seulement

**169\$**

par mois  
(sur 36 mois)

- Modèle 4 portes
- Moteur 4 cylindres de 2,2L
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage (ABS)
- Verrouillage automatique des portes
- Carrosserie en acier galvanisé
- Garantie GM TOTAL\* de 3ans/60,000km\*\* sans franchise.

Venez en discuter avec nos conseillers.

Chez le GÉANT, on pense *Client!*

**OPLAZA**

10480 Ouest, Henri-Bourassa. Juste à l'ouest de l'autoroute 13 • 332-1673 Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac

\*Prix basé sur un bail de 36 mois, avec un versement initial de 1 650 \$ (ou échange équivalent), transport, premier paiement et tous les rabais taxables GM inclus. Dépôt de 300 \$ remboursable. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Réservée aux particuliers et ne s'applique qu'aux modèles neufs 1993 en stock. Selon la première éventualité.

## Les cadres perdent 26 millions en primes et bonis

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec suspend le versement de toutes les primes et bonis au rendement qu'il accordait à ses cadres, épargnant ainsi 26 millions.

On dénombre vingt cinq mille cadres au sein de l'appareil gouvernemental. La moitié d'entre eux touchaient précédemment différents bonis, pouvant atteindre jusqu'à 8 p. cent de leur salaire, selon l'évaluation des conseils d'administrations, organismes ou ministères.

Les directeurs d'hôpitaux, les cadres scolaires, les sous-ministres, enfin tout le personnel d'encadrement avait droit à ces bonis. Le ministre Daniel Johnson, du Trésor, décide de mettre fin à cette pratique, dans le contexte du resserrement des dépenses.

L'opposition péquiste, par la voix du député Jacques Léonard, de Labelle, rappelle que, dans son récent rapport, le vérificateur général de la province incitait plutôt le gouvernement à conserver cette pratique qui contribue à l'amélioration de l'efficacité administrative.

La Confédération nationale des cadres, qui compte 18 000 membres, s'indigne du fait que les conditions de travail des cadres québécois n'ont pas cessé de se détériorer depuis dix ans. À la perte du pouvoir d'achat, s'ajoute l'alourdissement des tâches, souligne le président de l'organisme, M. Jean Perron. « À tout cela s'ajoute également les pressions indues que le personnel syndiqué, mécontent et démotivé, exerce sur les cadres dans un contexte où

l'on assiste à une réduction des effectifs d'encadrement en dépit d'un accroissement de la demande de services. »

### Seulement suspendu

Dans l'entourage du ministre, on insiste cependant pour dire que le régime de bonification des salaires pour les cadres n'est pas aboli, mais suspendue. Dans la mesure où l'ensemble des compressions seront respectées, dans les différents secteurs, le régime des primes au rendement pourrait ultérieurement être rétabli, ont indiqué plusieurs conseillers de M. Johnson, présents hier au dépôt des prévisions de dépenses gouvernementales.

L'exercice de compression des dépenses veut frapper tous les ministères et organismes, promet Daniel Johnson. Il dit vouloir réduire de 7 p. cent le personnel

d'encadrement et de 4 p. cent les autres effectifs.

Au chapitre de la rémunération de l'ensemble des employés, les crédits ne contiennent aucune augmentation additionnelle à l'ajustement de 1 p. cent prévu au premier avril prochain. Le gouvernement veut ainsi épargner plus de 340 millions.

### Gain de productivité

Un gain de productivité équivalent à 1 p. cent de la masse salariale a été escompté, pour un impact budgétaire de 171 millions. Ce gain, croit le ministre, pourrait découler de changements dans les règles d'organisation du travail ou dans le réaménagement de certains avantages sociaux.

Les conditions de réalisation de ces améliorations de productivité

restent à déterminer par le biais de discussions entre les différents partenaires patronaux et les syndicats de fonctionnaires, espère le ministre Johnson.

Au total, les compressions appliquées à la rémunération représentent 2,6 p. cent des dépenses, soit 541,8 millions. Dans tous les ministères, l'ordre est donné de réduire le personnel. « Nous travaillons, comme dans le secteur privé, à la restructuration de la société. Malgré une augmentation du produit intérieur brut, nous devons imposer une diminution du nombre de travailleurs », admet le ministre.

Il est donc illusoire, pour les milliers de Québécois venant frapper à la porte de leur député, d'espérer obtenir des emplois au sein de l'appareil gouvernemental. La porte semble en effet verrouillée à double tour.

## En bref

### DOSSIER CÔUTEUX

■ Le dossier constitutionnel a coûté cher aux Québécois. Les deux commissions parlementaires qui ont étudié durant des mois les propositions fédérales d'une part et les impacts possibles de la souveraineté, ont coûté un peu plus de quatre millions, sans compter les heures interminables de travail des élus au sein de ces deux commissions. Cette donnée apparaît dans les prévisions des dépenses de l'Assemblée nationale, qui réduit d'autant ses prévisions

pour l'an prochain. Ces quatre millions, c'est une goutte d'eau dans la mer des différents comités qui ont siégé à travers le pays au cours des deux dernières années.

### AFFAIRES AUTOCHTONES

■ Le gouvernement du Québec augmente de 1,6 million ses dépenses aux Affaires autochtones pour atteindre un budget de 5,7 millions. L'augmentation des dépenses, a-t-on appris hier, servira « à l'intensification des négociations avec les autochto-

nes, en particulier avec les Atikameks et les Montagnais ». Le document gouvernemental n'indique pas à quoi serviront précisément ces sommes. Rappelons cependant que le gouvernement et Hydro-Québec sont en intenses négociations avec ces peuples autochtones pour assurer le développement hydroélectrique de la lointaine Côte-Nord. Il faut également souligner que le ministre des Affaires autochtones, que dirige M. Christos Sirros, relève directement du Conseil exécutif, c'est-à-dire du bureau du premier ministre.

LES AFFAIRES AUX ÉTATS-UNIS,  
C'EST L'AFFAIRE D'AMERICAN.

AMERICAN  
CONNAÎT LES  
ÉTATS-UNIS MIEUX  
QUE PERSONNE.

**American peut vous emmener vers plus de 200 villes américaines.**

Personne ne peut vous emmener vers autant de villes américaines qu'American Airlines. Par exemple, American vous offre 5 vols quotidiens sans escale vers Chicago, en semaine. Et une fois à Chicago, American et American Eagle® vous réservent une multitude de correspondances dans la même aéroport. Vous avez ainsi accès à plus de 200 destinations américaines dont Denver, Dallas/Fort Worth, Phoenix, Los Angeles, San Francisco et Seattle/Tacoma. American peut donc vous emmener presque partout où vous voulez aller aux États-Unis.

Personne d'autre ne vous offre le programme AAdvantage®. Seule American vous offre le programme AAdvantage, pour grand voyageurs, qui vous permet d'accumuler

des primes-voyages échangeables contre des billets à un tarif plus élevé ou des voyages gratuits à travers le monde. C'est là une raison de plus de voyager avec American Airlines, de Montréal vers les États-Unis.

Pour renseignements ou réservations, communiquez avec votre agent de voyage ou avec American Airlines au 1-800-433-7300.

American Eagle et AAdvantage sont des marques déposées d'American Airlines, Inc. American Eagle est la ligne aérienne régionale d'American. American Airlines se réserve le droit de modifier, sans préavis et en tout temps, les statuts et règlements, les primes-voyages et les offres spéciales du programme AAdvantage, et de mettre fin au programme AAdvantage à six mois de préavis.

**American Airlines®**  
du spécial dans l'air.®

## Appel à la solidarité contre le gel «inacceptable»

**MAURICE GIRARD**  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

La Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) veut servir de pacificateur entre la CSN et la FTQ dans le but de former un front commun intersyndical contre le gel «inacceptable» des salaires que propose l'État québécois à ses employés pour les deux prochaines années.

C'est donc par un «appel à la solidarité» que s'est ouvert, hier à Québec, le conseil général de la CEQ, instance qui siège tous les semestres et qui réunit pendant trois jours plus de 300 délégués au Château Frontenac.

Cri de ralliement qu'a aussitôt entendu le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, Jean-Louis Harguindeguy, qui a dénoncé dans un communiqué les «apprentis-sorciers» du Trésor québécois.

Toutefois, dans une conjoncture où fonctionnaires et enseignants font l'envie des chômeurs et des assistés sociaux, la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, convient que le rappel des troupes ne sera pas facile.

«Notre difficulté à mobiliser nos membres pour des causes qui dépassent leurs intérêts immédiats est un problème qu'il nous faut examiner avec le plus grand sérieux», a-t-elle déclaré sur le ton de la remontrance aux délégués de cette centrale de 115 000 membres, qui ne l'ont au demeurant applaudi que poliment.

### Lutte pour la survie

Par ses tactiques inspirées de l'école néo-libérale, le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa «a érigé en système la lutte pour la survie», qu'empêcherait davantage la notion de prime au rendement que veut introduire le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, chez les fonctionnaires.

«Nous ne négocierons pas l'introduction de primes à la productivité en éducation et en santé. C'est hors de question. La proposition de M. Johnson a vécu hier (mardi)», prédit Mme Pagé.

La CEQ n'exclut d'entrée aucun recours, y compris les débrayages. «Rien, dira-t-elle en point de presse, sauf une chose: accepter les propositions de M. Johnson.» Pas question de «renier» les conventions collectives «signées de bonne foi».

Dans l'immédiat, les membres de la CEQ ne seront pas touchés par les restrictions budgétaires. La hausse de salaire de un pour cent sera versée comme prévu en avril.

### Médecine amère de l'État-patron

C'est en 1994 et en 1995 que les syndiqués de l'enseignement goûteront à la médecine amère de l'État-patron. Au lieu de pouvoir négocier la rémunération pour 1994, les enseignants devront se contenter du statu quo. Pis encore, M. Johnson pousse l'audace jusqu'à étendre sa mesure une année additionnelle.

Ce traitement, que Mme Pagé compare «à la destruction tranquille de l'État québécois», pourrait servir, avertit-elle, de catalyseur au rejet de tout projet de réforme de l'enseignement collégial — la CEQ compte 5000 membres dans les cégeps.

«Nul doute que la proposition qui nous a été faite par le gouvernement rendra difficile, voire impossible, leur adhésion (des enseignants) à un projet de réforme dont ils auront la conviction de devoir faire les frais.»

Dans les prochaines semaines, Mme Pagé effectuera une tournée du Québec pour arrêter les moyens d'action afin de contrer les visées gouvernementales, s'activant entre-temps à mettre en sourdine le «triste contentieux» immobilier qui s'est soudainement créé entre ses collègues Gerald Larose (CSN) et Fernand Daoust (FTQ) sur la question de location d'espaces à bureaux aux sièges sociaux des deux centrales syndicales à Montréal.



Lorraine Pagé

## L'avantage du secteur public ne tient qu'aux bénéfiques sociaux

**FRANÇOIS BERGER**

En gelant les salaires jusqu'en 1995 et en offrant des primes au rendement variant d'un établissement à l'autre, le ministre Daniel Johnson, qui a présenté hier le budget des dépenses du gouvernement du Québec, cherche à aligner la rémunération des employés de l'État sur celle du secteur privé.

Dans une série d'objectifs publiés hier par le Conseil du trésor, on peut lire: «Rémunération globale axée sur la parité avec le secteur privé». La rémunération globale comprend les salaires et les avantages dits sociaux (congés, régime de retraite, assurances) qui représentent pour le gouvernement le tiers des 20 milliards de dollars qu'il verse annuellement à ses 350 000 employés.

Or, la rémunération globale de l'ensemble du secteur privé, où les travailleurs sont peu syndiqués, est inférieure de sept p. cent à celle du secteur public, selon l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR), organisme créé par Québec pour comparer les diverses catégories de salariés au Québec.

Selon l'IRIR, les salaires du secteur privé et ceux du secteur public sont déjà, depuis quelques années, égaux. L'avantage du secteur public et parapublic ne tient qu'aux bénéfices sociaux. Et ces bénéfices appelés aussi marginaux se comptent essentiellement, selon l'IRIR, en nombre d'heures de travail.

Les employés de l'État travaillent en moyenne une semaine et demie de moins, par année, que les autres salariés québécois. Ils ne sont dépassés que par les fonctionnaires municipaux, qui travaillent encore une semaine de moins par année. Les travailleurs du secteur privé, pour la plupart non syndiqués, travaillent jusqu'à deux semaines de plus par année que les employés de l'État.

M. Johnson a d'ailleurs expliqué longuement aux dirigeants syndicaux, cette semaine, que l'élimination de certains congés fériés ou de maladie pourrait représenter des économies qui seraient redonnées aux employés sous la forme de primes au rendement de l'ordre d'un pour cent.

Selon le ministre, deux jours et demi de congés payés correspondent justement à un pour cent de la masse salariale de l'État québécois. Québec vise ainsi la «semaine et demie» supplémentaire dont bénéficient les employés de l'État, par rapport aux autres salariés québécois.

## «J'AI TROUVÉ LE BONHEUR!»



«J'adore conduire! Et à toutes les fois que la route m'appelle, mon plaisir s'épelle BMW.»

## LE PLAISIR DE CONDUIRE. FAÇON BMW.

On conduit comme on aime. Beaucoup. Passionnément. À la folie. Encore. On conduit comme on vit. Pleinement. Avec confiance. Avec force. Avec plaisir. On conduit, façon BMW.

On ne suit pas les chemins déjà tracés. On fait un avec notre voiture. On s'accroche à la route et on avale des kilomètres sans que conducteur ou machine n'éprouvent de fatigue excessive. On est sûr

de nous. Et notre véhicule est connu et reconnu comme étant parmi les plus sécuritaires au monde. On a du plaisir. Beaucoup de plaisir.

Roulez. Et rêvez de recommencer. Parce que BMW conçoit des voitures à l'image de ses conducteurs depuis plus de 75 ans. Des voitures-extensions de leurs personnalités. Des voitures-passion.

BMW. C'est au volant qu'on comprend.



**LE PLAISIR DE CONDUIRE.**

Pour tous renseignements sur l'ensemble des modèles BMW, et pour connaître l'unique expérience de conduite BMW, voyez le concessionnaire BMW le plus près de chez vous ou composez le 1 800 667-6679.

**RÉNO-DÉPÔT**  
Boulevard Taschereau à l'ouest du pont Champlain  
OUVERTURE LE 31 MARS

**DES OUTILS SANS LE GROS PRIX**



# Assurance-chômage: la réforme est finalement adoptée

MARIE-CLAUDE LORTIE  
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le député conservateur de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, a voté contre le projet de loi de son gouvernement sur la réforme de l'assurance-chômage, un projet

qui a finalement été adopté aux Communes hier soir par 119 voix contre 88.

L'autre député farouchement opposé au projet, Guy Saint-Julien, d'Abitibi, n'était pas présent à Ottawa. Il a dit qu'il avait été retenu au chevet de son beau-père gravement malade. Mais il affirme qu'il aurait préféré être là

pour voter lui aussi contre le projet de loi.

«Je regrette vraiment de ne pas être là, ce n'était pas le moment de m'évader la Chambre mais il faut absolument que je reste ici avec ma femme», a expliqué M. Saint-Julien, lors d'un entretien téléphonique à partir de son bureau de Val d'Or.

«On va devoir vivre avec la loi, mais qu'est-ce que vous voulez, on a tout fait», a-t-il ajouté.

M. Blackburn, lui, a expliqué que pour être conséquent avec lui-même et tout le travail qu'il a accompli pour tenter de faire adoucir le projet de loi, il n'avait d'autre choix que de voter contre ce projet.

## Projet injuste

«Je ne suis pas contre mon premier ministre ou contre mon gouvernement», a-t-il affirmé. Il était seulement contre ce projet de loi qui, selon lui, brime injustement les travailleurs canadiens, en refusant les prestations d'assurance-chômage aux employés qui quittent volontairement leur poste ou encore qui sont congédiés pour incompétence.

«Si j'avais vraiment pensé que les 225 000 personnes qui ont quitté leur emploi volontairement l'an dernier avaient abusé du système, j'aurais été derrière le ministre, mais ce n'est pas le cas», a-t-il indiqué.

M. Blackburn a ajouté hier qu'il était tout à fait conscient des conséquences possibles de sa décision, telles que l'exclusion du caucous comme on l'a fait pour un député conservateur qui avait voté contre la TPS. Déjà, dit-il, on ne lui a pas donné le poste de secrétaire parlementaire qu'il attendait.

M. Blackburn, tout comme M. Saint-Julien, avait aussi voté en première et en deuxième lecture contre ce projet de loi. Le député de Jonquière avait même voté en faveur d'une motion de l'opposi-

tion blâmant le gouvernement pour la première version de son projet de loi, C-105.

## Insatisfaction

Les deux députés ont lutté tout au long du processus contre le projet, arguant qu'il pénalisait injustement certains travailleurs, notamment les femmes victimes de harcèlement sexuel qui quittent «volontairement» leur emploi parce qu'elles n'ont pas nécessairement envie de porter plainte officiellement.

Les revendications des députés, qui s'inscrivaient dans une véritable levée de boucliers au Québec, ont amené le gouvernement à changer le premier projet de loi qu'il avait déposé à cet égard. Les changements visent, entre autres, à encourager les femmes à porter officiellement plainte pour harcèlement sexuel.

Mais ces changements n'ont pas satisfait les deux députés.

M. Saint-Julien s'est dit de son côté particulièrement déçu de ne pas avoir eu le droit de s'exprimer durant les audiences du comité législatif chargé de revoir le projet de loi avant sa présentation finale en Chambre pour la troisième lecture et le dernier vote hier.

Il dit qu'il a demandé la permission de poser des questions, mais qu'on lui a répondu qu'à cause du manque de temps, il devait le faire par écrit. «C'était comme du cinéma muet ce comité-là», a-t-il déclaré.

MM. Saint-Julien et Blackburn comptent maintenant sur certains de leurs collègues du Sénat

pour reprendre le flambeau et continuer à demander des changements au projet de loi.

## Sénat réticent

Certains sénateurs conservateurs, comme Solange Chaput-Rolland, ont en effet des réticences à l'égard du projet. «Je suis plus confortable que je ne l'étais, grâce aux amendements apportés dans le nouveau projet, concernant les victimes de harcèlement sexuel notamment. Mais vous dire que ce projet de loi me sourit entièrement, je mentirais», a-t-elle dit hier.

Le projet de loi prévoit que les changements au programme d'assurance-chômage entreront en vigueur le dimanche 4 avril. Tous les travailleurs qui cesseront de travailler avant le 4 avril tomberont sous l'ancien régime, les autres sous le nouveau régime. La date cruciale est celle du jour où le travailleur démissionne ou se fait mettre à pied.

Si le Sénat retarde l'adoption du projet, cette date charnière du 4 avril pourrait être retardée.

Le gouvernement a mis de l'avant ce projet de loi pour renflouer une caisse d'assurance-chômage largement déficitaire. Il compte récupérer 900 millions de dollars en deux ans, en refusant des prestations à ces deux catégories de chômeurs qui, dit le gouvernement, abusent du système.

Le projet de loi permettra aussi au gouvernement d'aller chercher 1,55 milliard de plus en deux ans, parce qu'il gèle les prestations d'assurance-chômage.



POUR PROTÉGER  
VOTRE PATRIMOINE FAMILIAL...

OFFREZ-VOUS  
LA TRADITION :  
TRUST GÉNÉRAL.

NOUS VOUS AIDONS  
NON SEULEMENT  
À PROTÉGER VOTRE  
CAPITAL, MAIS À  
L'ADMINISTRER ET  
À LE TRANSMETTRE  
EN RESPECTANT  
EN TOUS POINTS  
VOS VOLONTÉS.



TRUST GÉNÉRAL

TOUT PRÈS DE VOUS  
À CHAQUE ÂGE DE LA VIE.

PROFITEZ DE LA LONGUE  
EXPÉRIENCE DU TRUST  
GÉNÉRAL QUI, DEPUIS  
DES GÉNÉRATIONS, VOUS  
FOURNIT LES SERVICES  
SUIVANTS :

- PLANIFICATION TESTAMENTAIRE;
- MANDAT D'INAPTITUDE;
- RÉGLEMENT ET ADMINISTRATION DE SUCCESSION;
- ADMINISTRATION DE TUTELLE ET DE CURATELLE PRIVÉE;
- ADMINISTRATION DE FONDATION.

OFFREZ-VOUS LES  
AVANTAGES DU LEADER  
AU QUÉBEC, COMMUNIQUEZ  
AVEC L'UNE DE NOS  
SUCCURSALES :

VILLE MONT ROYAL • 341-1414

OUTREMONT • 272-4777

LAURIER • 739-3265

VINCENT-D'INDY • 739-3265

MONTREAL • 745-1515

GOUIN • 745-1515

PLACE VILLE-MARIE • 871-7300

UNIVERSITY • 871-7500

ANJOU • 355-4780

LASALLE • 366-0730

SAINT-LAMBERT • 466-8666

BROSSARD • 466-2500

LAVAL • 682-3200

POINTE-CLAIRE • 694-5670

RIVIERE-DES-PRAIRES • 643-4040

## Le Barreau du Québec juge que la réforme est une entrave à la justice

PHILIPPE DUBUISSON  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Le Barreau du Québec, qui s'est opposé depuis le début à la réforme proposée de l'assurance-chômage, affirme que certains règlements de la nouvelle loi représentent une entrave aux «règles les plus élémentaires de la justice naturelle».

Dans une lettre adressée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, et dont *La Presse* a obtenu copie, le

bâtonnier du Québec, Paul Carrière, critique les règles relatives aux audiences sur les cas de harcèlement.

Le projet de loi C-113, adopté hier par la Chambre des communes, accorde au président d'un conseil arbitral le pouvoir d'interdire à une des deux parties à un litige l'accès à des audiences lorsque seront produits des éléments de preuve relatifs au harcèlement de nature sexuelle ou autre.

Par cette mesure, le gouvernement vise à inciter les victimes de harcèlement à défendre leur cause devant le tribunal d'appel. Plusieurs organismes sociaux ont indiqué que les victimes de harcèlement sexuel hésitent souvent à exposer leur cas devant l'employeur et, cela, publiquement. Pour répondre à cet état de fait, la loi permettra aux victimes d'être entendues à huis clos.

### Droit de présence

Mais pour le Barreau du Québec, ces règlements violent le droit fondamental des parties à un litige d'être présentes pendant tout témoignage relatif à la cause entendue.

«L'exclusion d'une partie à un litige et de son avocat lors d'une audience devant un tribunal quasi judiciaire nous apparaît être une entrave aux règles les plus élémentaires de la justice naturelle. Le Barreau du Québec s'oppose vigoureusement à cette mesure», écrit le bâtonnier Paul Carrière.

Dans cette lettre datée du 18 mars, le Barreau du Québec ajoute aussi que les modifications apportées au projet de réforme de l'assurance-chômage ne répondent pas aux inquiétudes exprimées par le bâtonnier en janvier dernier, qui affirmait que le projet «pénaliserait des milliers de chômeurs de bonne foi».

«Le 17 février dernier, le gouvernement fédéral a déposé un nouveau projet de loi (sur la réforme de l'assurance-chômage) sous la numérotation C-113. Nous vous soumettons que ce projet de loi ne répond pas aux inquiétudes du Barreau», écrit le bâtonnier.

Dans sa lettre du 15 janvier

dernier adressée au ministre Valcourt, et dont *La Presse* avait révélé le contenu, le Barreau du Québec avait soutenu que le projet de réforme ne tenait pas suffisamment compte des circonstances particulières entourant le départ volontaire ou le congédiement d'un employé pour incompétence.

### Chômeurs exclus

«Les mesures proposées sont susceptibles d'exclure totalement des milliers de chômeurs de bonne foi des prestations d'assurance-chômage sans tenir compte des circonstances particulières entourant chaque cas», avait écrit le Barreau du Québec. M. Carrière avait alors expliqué qu'il était particulièrement difficile de prouver un cas de harcèlement de nature sexuelle.

Le Barreau avait ajouté qu'une personne peut quitter un emploi pour un motif valable qui ne présente pas une justification au sens de la loi. «Il y aura un immense vide entre un départ justifié au sens de la loi et les autres circonstances atténuantes non prévues par la législation», affirmait le bâtonnier.

Selon la réforme adoptée par la Chambre des communes, une personne qui quitte volontairement son emploi sans motif valable au sens de la loi ou qui est congédiée pour incompétence n'aura plus droit à des prestations d'assurance-chômage. Auparavant, une pénalité variant entre sept et douze semaines de prestations était appliquée.

Le gouvernement fédéral a tenté de répondre aux inquiétudes formulées en ajoutant huit champs additionnels au cinq motifs déjà considérés valables au sens de la loi pour quitter volontairement un emploi. Ces huit motifs additionnels ont été ajoutés à la loi pour refléter les motifs considérés valables par la jurisprudence.

Mais pour le Barreau du Québec, il s'agit là de modifications de nature cosmétique. Le Barreau aurait notamment souhaité que la loi maintienne le système de pénalités variables pour tenir compte de circonstances atténuantes non prévues par la loi.

## Lutte captivante du BQ dans Mercier

MARIO FONTAINE

La lutte pour l'investiture du Bloc québécois dans le comté de Mercier s'annonce captivante, alors que l'ex-ministre péquiste Francine Lalonde dispose d'une certaine avance sur son principal adversaire, le journaliste Roger Laporte, sans toutefois jouir d'une majorité absolue.

Selon nos informations, Mme Lalonde et son équipe ont vendu un millier de cartes de membres en vue de l'assemblée du 4 avril prochain, contre un peu plus de 600 pour le reporter de Radio-Canada. Cela ne l'assure donc pas de la victoire dès le premier tour.

En effet, les personnes qui achètent une carte d'un candidat ou d'un autre ne se rendent pas nécessairement à l'assemblée d'investiture. D'autre part, il faut aussi compter sur les votes qu'obtiendront les deux autres aspirants, le professeur de science politique Louise Brouillet et l'avocate Colette Paul, et leur redistribution advenant un deuxième tour.

Mme Brouillet, qui s'était présentée pour le Parti québécois dans la circonscription de Jeanne-Mance, en 1989, pourrait compter sur 300 adhésions, contre une centaine pour Mme Paul.

Cette circonscription de l'Est

de la métropole est fort recherchée, du fait de sa population très majoritairement francophone et de la forte organisation dont y dispose le Parti québécois. Le NON y a en outre obtenu 65 p. cent du vote lors du référendum d'octobre dernier, et la GRC a récemment ouvert une enquête sur le député conservateur Carole-Jacques et son principal organisateur, deux autres arguments favorables au BQ.

Mme Lalonde a quitté son poste de conseillère au programme du Parti québécois pour briguer l'investiture du Bloc dans Mercier. Jacques Parizeau et Bernard Landry, respectivement président et vice-président du PQ, l'ont chaleureusement remerciée de ses services à cette occasion. En revanche, son principal adversaire, Roger Laporte, de Radio-Canada, peut compter sur les députés Michel Bourdon et Louise Harel, bien au fait de ce qui se passe sur le terrain.

«Mon objectif, c'est de l'emporter dès le premier tour. Mais il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué et il est important de poursuivre le travail de conviction du plus grand nombre de militants possibles. C'est un travail ardu, mais qui constitue une excellente préparation en vue des prochaines élections», d'expliquer Mme Lalonde.

# On vous offre un changement d'huile gratuit... pour CUBA!

À gagner : un voyage ensoleillé  
avec 7 de vos proches à Trinidad, Cuba!

Un peu d'huile à bronzer, un jardin exotique et la mode printemps-été! Voilà de quoi vous guérir de la grisaille hivernale. Jusqu'au 24 avril, le Complexe Desjardins vous invite à vous envoler pour le soleil de Cuba. Chaque achat de 10\$ et plus dans nos boutiques et restaurants vous donne une chance de gagner. Ce voyage, d'une valeur approximative de 8 000\$, comprend l'avion, les repas et 7 jours à l'hôtel Costatur, ainsi qu'un dîner pour 8 personnes à Montréal et à Trinidad, grâce à la courtoisie du restaurant François et Fils.

De plus, du 15 au 27 mars, le Complexe Desjardins soulignera cet événement avec un magnifique jardin pour éveiller vos 5 sens, des défilés de mode pour aiguïser votre goût; les 24, 25 et 26 mars à midi, et des spectacles rythmés pour réchauffer votre cœur.



COMPLEXE  
DESJARDINS

Ça vous change du simple magasinage.

Vous trouverez tous les détails de ce concours et pourrez échanger vos preuves d'achat contre des bulletins de participation au kiosque de promotion, niveau Promenade. Le ou la gagnant-e devra répondre correctement à une question d'habileté pour recevoir son prix. Le tirage aura lieu le 24 avril 1993 à 21h30.





### Campbell en marche

« L'organisation... La longueur d'avance », tel sera possiblement, du moins en français, le slogan adopté par le ministre fédéral de la Défense, Kim Campbell, pour lancer officiellement, aujourd'hui, sa campagne au leadership conservateur. Ces mots figurent déjà à l'intérieur de l'édifice Labadie, au 1815, rue De Lorimier, à Montréal, bâtiment qui servira de quartier général de la campagne de Mme Campbell au Québec.

PHOTOS DENIS COURVILLE, La Presse

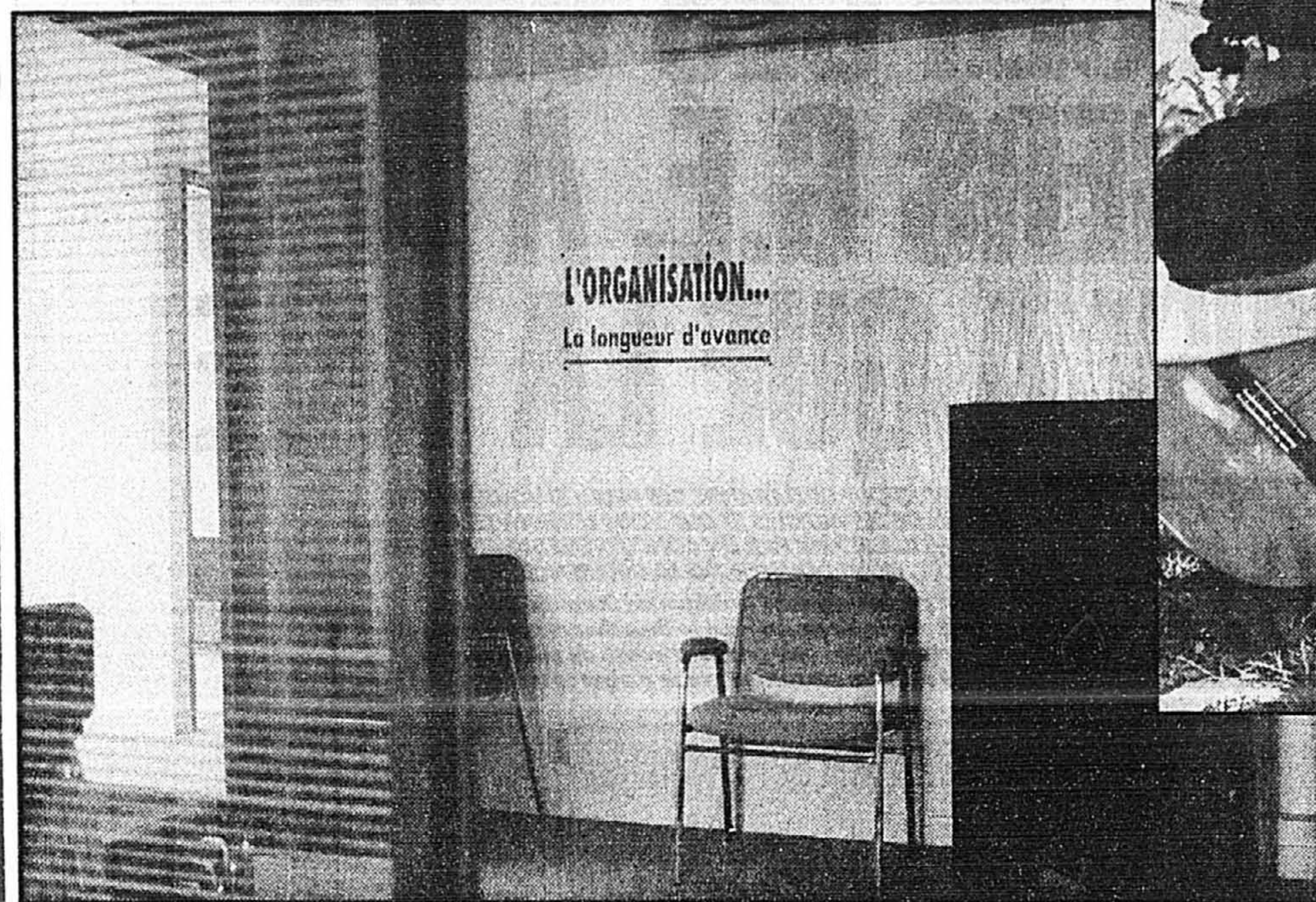


PHOTO PC. Kim Campbell, ministre depuis cinq ans, possède un talent de guitariste que peu lui connaissent, comme en fait foi cette photo d'archive de 1970.

## Leadership conservateur: la bataille des délégués sera âpre dans les comtés orphelins

PHILIPPE DUBUISSON  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

■ Bien que Kim Campbell parte favorite dans la course à la direction du Parti conservateur, les candidats se livrent une dure bataille pour l'élection des délégués, notamment ceux provenant des comtés dits orphelins qui ne sont pas représentés par un député du parti.

Le nouveau premier ministre et chef du parti conservateur sera choisi par les 3846 délégués au congrès qui se tiendra du 9 au 13 juin au Centre civique d'Ottawa. De ce nombre, 1191 délégués sont désignés d'office tandis que les 2655 autres seront élus par les membres des 295 associations de comtés.

### Avance insurmontable?

L'avance de la ministre de la Défense nationale Kim Campbell, qui annoncera officiellement aujourd'hui sa candidature dans sa

circonscription de Vancouver-Centre, paraît insurmontable, en raison des nombreux appuis qu'elle obtient de l'establishment du parti et de ses collègues ministres et députés.

Les 1191 délégués d'office sont les députés et les candidats défaits aux dernières élections, les dirigeants provinciaux et fédéraux du parti, les anciens présidents et chefs du parti, les membres du Conseil privé et les candidats choisis pour la prochaine élection. Ils seraient majoritairement acquis à Mme Campbell.

L'influence des ministres et députés sur le choix des délégués élus par les militants est aussi énorme. Car l'exécutif de l'association de comté se range généralement derrière le choix du député et, selon les règles du parti, seule l'association a le pouvoir de vendre des cartes de membres dans le comté. Et ce sont les membres qui éliront les délégués.

Or, puisqu'une majorité de ministres et députés semblent se

ranger derrière Mme Campbell, il sera fort difficile pour les autres candidats de renverser la vapeur dans les comtés représentés à la Chambre des communes par un député conservateur et d'y faire élire des délégués sympathisants.

### Les comtés orphelins

Reste ainsi aux aspirants non favorisés par l'establishment à réaliser une percée dans les comtés orphelins qui ne sont pas représentés par un député ou un ministre du parti. Ces 138 comtés éliront un total de 1242 délégués, soit neuf par comté, ce qui représente près du tiers de l'ensemble des délégués. « C'est là que la véritable bataille se livre actuellement », note un organisateur.

Pour un candidat comme le député de Sherbrooke et ministre de l'Environnement Jean Charest, l'espoir de rallier un bon nombre de délégués réside dans la capacité de son organisation à « remporter » les comtés dits orphelins.

Selon un permanent du parti,

dont les fonctions lui interdit de prendre position pour l'un ou l'autre des candidats, les différents camps ont d'ailleurs fait pression sur le parti pour que les règles relatives à la vente des cartes de membres soient assouplies, notamment dans les comtés orphelins.

Des cartes de membre du parti peuvent être vendues jusqu'au 17 avril prochain. Passé cette date, les nouveaux membres ne pourront être élus délégués au congrès ou participer à l'élection des délégués. Les organisateurs des candidats auraient voulu avoir le pouvoir de vendre des cartes de membres dans ces comtés pour accroître leur chance de faire élire leurs délégués.

« Mais il n'est toutefois pas question de permettre cela. Nous ne voulons pas nous retrouver au lendemain du congrès dans une situation où le camp de candidats déçus des résultats accusent le parti de ne pas avoir fait respecter les règles prescrites par sa constitution », dit-il.

## Les libéraux du Québec se préparent aux élections

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Une trentaine de ministres et de députés libéraux du Québec se réunissent une fois par semaine, depuis déjà six semaines, pour élaborer une politique en vue des

prochaines élections provinciales.

Le président du groupe, le député Henri-François Gauthier, a fait savoir dans une entrevue avec la Presse Canadienne, mercredi, que les rencontres se poursuivront encore pendant un mois et

demi et qu'il y aura publication d'un rapport.

« Mon objectif, a-t-il déclaré, c'est d'écrire un texte qui soit un projet de société pour le Québec de l'an 2000. Ce projet n'est absolument pas la souveraineté, ça je peux vous le garantir à 100 p. cent. »

Parmi les ministres présents, avec la bénédiction du premier ministre Robert Bourassa, on note Gérard Tremblay (Industrie), Lucienne Robillard (Éducation), Marc-Yvan Côté (Santé), Claude Ryan (Sécurité publique), Robert Dutil (Approvisionnement et Services) et Louise Robic (ministre d'État aux Finances).

« Le défi qu'on a, nous les libéraux, c'est de gagner le troisième mandat, a dit M. Gauthier. Notre parti n'est pas seulement un parti d'organisation, mais aussi un parti d'idées. Il faut qu'on réfléchisse, parce qu'un parti qui ne réfléchit pas est un parti mort. »

Le taux de chômage, les lois linguistiques et les problèmes constitutionnels font partie des sujets discutés. Mais il n'est jamais question, a souligné M. Gauthier.

Il n'est pas question, non plus, de préparer une nouvelle plateforme constitutionnelle, même si le Parti québécois veut faire porter la prochaine campagne électorale sur la souveraineté du Québec.

### AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

#### Société d'énergie de la Baie James

PROJET — LAFORGE 2  
APPEL D'OFFRES No 21B-341-1-01  
FOURNITURE DE LA SUPERSTRUCTURE,  
DU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE ET DE  
LA PORTE PRINCIPALE DE LA CENTRALE

Date et heure limites de réception des soumissions: Le jeudi 29 avril 1993 à 15 h 30, heure de Montréal  
Garantie de soumission: 400 000\$ Prix du document: 150\$ toutes taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES  
SERVICE CONTRATS  
19<sup>e</sup> étage  
500, boul. René-Lévesque ouest  
Montréal (Québec)  
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 879-6700

Marc Lanctot pour Jocelyne Fortin  
Chef de service Contrats

J1921320

### INFO-IMPÔTS

Un particulier, employé d'un inscrit à la TPS et à la TVQ, peut-il réclamer un remboursement de TPS et un remboursement de TVQ lors de la production de déclarations d'impôt?

Le remboursement de TPS peut être réclamé sur: les dépenses assujetties à la TPS (repas, divertissements, hôtel, taxis, etc.), admissibles et déduites dans le calcul du revenu pour fins d'impôt fédéral, qui n'ont pas été remboursées par l'employeur, ou si elles l'ont été, lorsque l'employeur certifie que l'allocation accordée au particulier n'était pas raisonnable. Pour obtenir le remboursement, vous devez compléter le formulaire GST-370.

Le remboursement de TVQ est réclamé sur les mêmes dépenses qu'au fédéral sauf pour les repas et divertissements, l'allocation de coût en capital d'automobile, le carburant et les services de téléphone et de télécommunication. Pour le remboursement, vous devez compléter le formulaire VD-358.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE  
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS  
DU QUÉBEC

# Ce soir:

VIRUS



18h30

Cessez de broyer du noir! Avec  
Marcel Leboeuf

## LA MONTAGNE DU HOLLANDAIS



19h

Grande nouvelle pour petit couple heureux!

## CLAIRE LAMARCHE



21h

Vivre avec une vedette: les conjoints disent tout!



TVA

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages E 6 et E 7

## Le présumé cerveau de l'attentat du WTC est ramené aux États-Unis

Reuter  
NEW YORK

Le cerveau présumé de l'attentat du World Trade Center a été ramené aux États-Unis hier après un séjour de 10 jours dans une prison égyptienne, ont déclaré son frère et des responsables des autorités.

Des agents du FBI se sont rendus au Caire mardi soir pour prendre en charge Mahmoud Abou Halima, un chauffeur de taxi âgé de 34 ans. Ils devaient atterrir hier après-midi sur un petit aérodrome au nord-est de New York. Halima devait être inculpé hier ou aujourd'hui par le tribunal de Manhattan.

Trois autres personnes ont déjà été inculpées pour cet attentat perpétré le 26 février dernier et qui a fait six morts. Mohammed Salameh, 25 ans, est accusé d'avoir loué le véhicule qui fut par la suite piégé, tandis que Nidal Ayyad, ingénieur chimiste de 25 ans, aurait activé l'engin explosif. Ibrahim Elgabrowni est lui inculpé d'obstruction à la justice.

Mohamed Abou Halima, 29 ans, a précisé que son frère avait été arrêté le 14 mars à deux heures du matin au domicile familial située près d'Alexandrie.

Mohamed, qui vit dans le New Jersey, a ajouté que Mahmoud avait quitté New York le 2 mars, soit deux jours avant l'arrestation de Salameh.

Selon de précédentes informations, Mahmoud avait fui immédiatement après l'interpellation de Salameh et avait rejoint le Pakistan via l'Afrique du Sud.

### Deux liens entre coïnculpés

Les limiers du FBI espèrent que Mahmoud Abou Halima les aidera à remplir les zones d'ombre qui entourent l'affaire et dont le mobile n'est pas l'une des moindres.

Pourtant tous les inculpés ont un point en commun: le cheikh Omar Abdel-Rahman, un prédicateur intégriste aveugle de 54 ans. Volontairement exilé dans le New Jersey, il prêche le renversement du gouvernement égyptien et l'imposition d'un État islamique.

Ses fidèles en Égypte, membres du Groupement islamique (El Gama'a el Islamiya), ont commis plusieurs attentats et agressions contre des touristes. Des tracts signés du cheikh ont été distribués mercredi à la sortie des mosquées égyptiennes. On peut y lire que sa «rencontre (celle du cheikh) avec Dieu est proche» ainsi qu'une exhortation à l'insurrection.

«Combattants d'Égypte, dites non (...) Ne faiblissez pas, ne vous soumettez pas, ne prenez aucun repos, ni aucune détente (...) Châtiez-les (les gouvernants) de la même façon qu'ils vous ont punis et ayez toujours à l'esprit que Dieu est avec vous», écrit Abdel-Rahman dans ce tract.

Ce dernier a cependant nié toute implication dans l'attentat du World Trade Center et l'a même condamné.

Autre lien entre tous les coïnculpés: Sayid Nosair, condamné dans l'affaire de l'assassinat, en 1990 à New York, du rabbin intégriste Meir Kahane.

### Démenti

Alors que Mahmoud Abou Halima passe pour être le cerveau présumé de l'attentat du World Trade Center, son frère le dépeint comme quelqu'un de calme, sans conviction religieuse ou opinion politique très affirmées.

«Je connais très bien mon frère. Le FBI ne dispose d'aucune preuve contre lui», a déclaré Mohamed Abou Halima, 29 ans, de sa résidence du New Jersey, ajoutant que Mahmoud n'aurait en aucun cas pu prendre part à l'attentat du World Trade Center sans qu'il le sache.

Il a également démenti que son frère entretenne des rapports très étroits avec le cheikh Omar Abdel-Rahman, le prédicateur intégriste qui prêche le renversement du gouvernement égyptien et l'imposition d'un État islamique.

### Le parrain aimait l'art

Reuter  
NAPLES

Un parrain de la Camorra (la mafia napolitaine) arrêté mardi soir négociait ces derniers temps pour acheter une toile de maître de près d'un demi-million, a déclaré hier la police italienne. L'appartement de Franco Ambrosio, 37 ans, a été retrouvé rempli de vieux meubles et d'une importante collection de peintures de valeur. Juste avant son arrestation, il cherchait à acheter une peinture du Caravage pour plus de 420 000 \$ US.

Il a également rejeté l'affirmation selon laquelle Mahmoud aurait combattu aux côtés des moudjahidine afghans contre les troupes soviétiques.

Mohamed Abou Halima a aussi dit que son frère avait quitté les États-Unis le 2 mars avec sa femme et ses enfants pour aller passer le ramadan en Arabie Saoudite et dans la maison familiale près d'Alexandrie. «Il avait préparé ce voyage depuis longtemps et réservé avant le ramadan (22 février). Après ces vacances, il était censé revenir ici (à New York)», a-t-il expliqué.



Mahmoud Abou Halima escorté par les agents du FBI.

## INFO-IMPÔTS

J'ai vendu un immeuble en 1992, ai-je le droit à mon exemption de 100 000 \$ relative au gain en capital?

Oui, si la vente a eu lieu avant mars 1992 et que votre situation fiscale le permet. Si la vente a été effectuée après février 1992, le montant de l'exemption est réduit. Ainsi, afin de déterminer la portion non admissible à l'exemption, vous devez effectuer le calcul suivant:

$$\frac{\text{Gain en capital} \times \text{Nombre de mois de détention après février 1992}}{\text{Nombre de mois total de détention de l'immeuble après 1971}}$$


LA CORPORATION PROFESSIONNELLE  
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS  
DU QUÉBEC

# POUR ANNONCER CES GROS ÉLECTROMÉNAGERS G.É. À DE SI BAS PRIX, IL N'Y A QUE LA BAIE!

## GARANTIE DES PRIX

**POLITIQUE DE GARANTIE DES PRIX: SI VOUS ACHETEZ UN DE CES ARTICLES ET QUE VOUS LE TROUVEZ ANNONCÉ À MEILLEUR PRIX PAR UN CONCURRENT DURANT NOTRE SOLDE, NOUS DOUBLERONS LA DIFFÉRENCE!**

\*Pour profiter de notre politique de Garantie des prix, il suffit d'acheter cet article à la Baie durant notre solde et de nous apporter votre preuve d'achat, de même que la publicité de notre concurrent parue durant ce même solde!



# 504<sup>98</sup> \$<sup>\*</sup> ch.

### 155 \$ DE RABAIS\*!

#### Lave-linge G.É. à 9 programmes

- 4 combinaisons de température lavage-rinçage
- Mini-cuve supplémentaire pour petite lessive
- Blanc. N° GW990. Ord. 659,98 \$.

Solde 539,98 \$ ch.

\*Après la remise postale de 35 \$ du fabricant. Détails en magasin.

# 344<sup>98</sup> \$<sup>\*</sup> ch.

### 135 \$ DE RABAIS\*!

#### Sèche-linge G.É. à 7 programmes

- Sélecteur de chaleur à 4 positions ● Grille de séchage
- Tambour éclairé, de grand format ● Filtre à charpie placé à l'avant
- Blanc. N° GDR970. Ord. 479,98 \$.

Solde 359,98 \$ ch.

\*Après la remise postale de 15 \$ du fabricant. Détails en magasin.



# 799<sup>98</sup> \$<sup>\*</sup> ch.

### 100 \$ DE RABAIS\*!

#### Réfrigérateur G.É. à congélateur sans givre

- Modèle de 478 l comportant une clayette pleine large et 4 demi-clayettes en porte-à-faux, toutes en verre.
- Blanc. N° LW17JKP. Après lancement 899,98 \$.

Solde 849,98 \$ ch.

\*Après la remise postale de 50 \$ du fabricant. Détails en magasin.



# 599<sup>98</sup> \$<sup>\*</sup> ch.

### 80 \$ DE RABAIS!

#### Cuisinière G.É. de 76 cm

- À four d'entretien facile
- Modèle d'allure contemporaine à dossier blanc
- Horloge analogique ● Commandes à cadran
- Blanc. N° J34PMMW. Après lancement 679,98 \$.

Gros électroménagers, rayon 627.  
En vigueur du vendredi 26 mars au dimanche 4 avril ou tant qu'il y en aura!

# LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

## L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX!